



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU VUACHE**

Vulbens, le vendredi 7 avril 2017

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 05 AVRIL 2017 A VULBENS

COMPTE-RENDU

Nombre de délégués en exercice : 26
Nombre de délégués présents : 24
Nombre de délégués votants : 23
Date de convocation : 28 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le cinq avril à dix-neuf heures, le Comité, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sur la commune de Vulbens, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DUCRUET, Président à titre transitoire, puis sous la Présidence de Monsieur Dominique ERNST, Président élu.

Présents : CHAUMONTET D., HONCZARUK G., ROZE S., CLAEYS S., LAPRAZ L., SOGNO-LINA E., BORDON J., BRIQUET C., MORIN N., SOLER J., BRIQUE J.-R., FOL Y., MAGNIN A., FEIREISEN J., DELVA C., DUPARC M., ERNST D., VELLUT D., BARBIER C., MERY L., DOMERGUE F., RINALDI S., DUCRUET J.-L., BILLOT C.,
Excusés : ROTH J.-L., REINHARDT C., PINGET O., ROSAY E., FUHRMANN P., MEYNET G., DESBIEZ-PIAT S., AVANTHAY M., PREVOST C.,
Invité : PATRY S.
M. DUCRUET J.-L. a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président remercie la commune de Vulbens pour son accueil.

Il explique à l'assemblée que le Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV) a reçu un courrier de la Préfecture de la Haute-Savoie le 23 mars 2017 indiquant que l'élection du Président du SIV du 11 janvier 2017 était illégale en raison du choix de l'assemblée de voter à main levée. En effet, l'article L2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que le comité syndical doit élire son Président au scrutin secret.

Il faut donc procéder à nouveau à l'élection du Président et des Vice-Présidents.

Par ailleurs, toutes les délibérations prises depuis le 11 janvier sont considérées comme "*nulles et non avenues*" et sont donc à reprendre.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Election du Président,
- Election des vice-présidents,
- Délégation de fonctions au Président,
- Création d'un poste permanent,
- Création d'une régie de recettes,
- Frais de déplacements du Président et du salarié,
- Rémunération accessoire 2016 de Madame Jocelyne Debulle,

- Animations ENS « Espaces Naturels Sensibles » 2017 : Vergers de Haute-Tige, Espaces naturels de Viry et Massif du Vuache,
- Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion du SIAV et du SIPCV. Affectation globalisée des résultats,
- Tarifs 2017 de vente des ouvrages,
- Nouveaux modèles de conventions et de contrat :
 - o Entretien commun de l'espace rural,
 - o Entretien des espaces naturels et agricoles,
 - o Plantation d'arbres fruitiers HT de variétés traditionnelles,
- Autorisation de mandater des dépenses d'investissement n°1/2017,
- Contrat Corridors Biologiques « Champagne Genevois » : Mesures 62 bis / 65 et 69,
- Vote des Contributions communales 2017,
- Vote du Budget primitif 2017,
- Durées des amortissements des immobilisations,
- Admission en créances irrécouvrables,
- Questions diverses.

Monsieur Jean-Louis DUCRUET est désigné secrétaire de séance.

Messieurs Claude BARBIER et Louis LAPRAZ sont désignés assesseurs.

ELECTION DU PRESIDENT :

Monsieur Jean-Louis DUCRUET, le plus âgé des présidents des syndicats ayant fusionné, préside la réunion et procède à l'appel nominal des délégués votants :

- Commune de Chaumont : CHAUMONTET Denis, HONCZARUK Gérald,
- Commune de Chênex : ROZE Stéphane,
- Commune de Chevrier : CLAEYS Stéphane, LAPRAZ Louis (suppléant de REINHARDT Claude),
- Commune de Clarafond-Arcine : SOGNO-LINA Éric, BRIQUET Christophe (suppléant de PINGET Olivier), BORDON Jacques,
- Commune de Dingy-en-Vuache : SOLER Joël (suppléant de ROSAY Éric), MORIN Nicolas,
- Commune de Jonzier-Epagny : BRIQUE Jean-Romain,
- Commune de Savigny : FOL Yann,
- Commune de Valleiry : MAGNIN Alban, DELVA Chantal, FEIREISEN Jean,
- Commune de Vers : DUPARC Monique, ERNST Dominique,
- Commune de Viry : VELLUT Denis, MERY Luc, BARBIER Claude,
- Commune de Vulbens : DOMERGUE Fabrice, DUCRUET Jean-Louis, RINALDI Sylvie,

Monsieur Jean-Louis DUCRUET invite ensuite l'assemblée à élire le Président. Un seul candidat : Monsieur Dominique ERNST.

Chaque délégué votant a remis son bulletin de vote fermé, sous enveloppe. Après dépouillement, les résultats sont les suivants : Nombre de bulletins : 23, Bulletins blancs ou nuls : 1, Suffrages exprimés : 22, Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- M. Dominique ERNST : Vingt et une (21) voix,
- M. Jean-Louis DUCRUET : Une (1) voix.

M. Dominique ERNST ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Président.

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS :

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les statuts du Syndicat Intercommunal du Vuache annexés à l'arrêté préfectoral de fusion du SIAV et du SIPCV du 30 novembre 2016, prévoient dans l'article 7 un bureau composé d'un président, de vice-présidents et de membres.

Il propose par conséquent de procéder à l'élection de 5 vice-présidents.

Election d'un premier Vice-Président :

Monsieur le Président invite l'assemblée à élire un premier Vice-Président. Un seul candidat : Monsieur Jean-Louis DUCRUET.

Chaque délégué votant a remis son bulletin de vote fermé, sous enveloppe. Après dépouillement, les résultats sont les suivants : Nombre de bulletins : 23, Bulletins blancs ou nuls : 1, Suffrages exprimés : 22, Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- M. Jean-Louis DUCRUET : Vingt-deux (22) voix.

M. Jean-Louis DUCRUET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Vice-Président.

Election d'un second Vice-Président :

Monsieur le Président invite l'assemblée à élire un second Vice-Président. Un seul candidat : Monsieur Yann FOL.

Chaque délégué votant a remis son bulletin de vote fermé, sous enveloppe. Après dépouillement, les résultats sont les suivants : Nombre de bulletins : 23, Bulletins blancs ou nuls : 0, Suffrages exprimés : 23, Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- M. Yann FOL: Vingt-trois (23) voix.

M. Yann FOL ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Vice-Président.

Election d'un troisième Vice-Président :

Monsieur le Président invite l'assemblée à élire un troisième Vice-Président. Un seul candidat : Monsieur Jacques BORDON.

Chaque délégué votant a remis son bulletin de vote fermé, sous enveloppe. Après dépouillement, les résultats sont les suivants : Nombre de bulletins : 23, Bulletins blancs ou nuls : 1, Suffrages exprimés : 22, Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- M. Jacques BORDON: Vingt-deux (22) voix.

M. Jacques BORDON ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Vice-Président.

Election d'un quatrième Vice-Président :

Monsieur le Président invite l'assemblée à élire un quatrième Vice-Président. Un seul candidat : Monsieur Fabrice DOMERGUE.

Chaque délégué votant a remis son bulletin de vote fermé, sous enveloppe. Après dépouillement, les résultats sont les suivants : Nombre de bulletins : 23, Bulletins blancs ou nuls : 0, Suffrages exprimés : 23, Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- M. Fabrice DOMERGUE : Vingt-trois (23) voix.

M. Fabrice DOMERGUE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Vice-Président.

Election d'un cinquième Vice-Président :

Monsieur le Président invite l'assemblée à élire un cinquième Vice-Président. Un seul candidat : Monsieur Luc MERY.

Chaque délégué votant a remis son bulletin de vote fermé, sous enveloppe. Après dépouillement, les résultats sont les suivants : Nombre de bulletins : 23, Bulletins blancs ou nuls : 0, Suffrages exprimés : 23, Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- M. Luc MERY: Vingt-trois (23) voix.

M. Luc MERY ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Vice-Président.

DELEGATION DE FONCTIONS AU PRESIDENT :

Remplace la délibération du 11 janvier 2017

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que selon l'article 9 de la loi N°2001-1168 dite loi MURCEF, le Président peut, sur délégation du comité syndical pour la durée de son mandat « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits budgétaires sont inscrits au budget ».

Entendu l'exposé, le comité, après avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Président à passer des commandes, dont le montant est inférieur à 10 000 € qui feront l'objet d'une procédure adaptée (contrats, devis, bons de commande ...).

CREATION D'UN POSTE PERMANENT :

Remplace la délibération du 11 janvier 2017

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité,

CONSIDERANT la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif afin d'assurer les missions du Syndicat Intercommunal du Vuache,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

- 1) DECIDE la création, à compter du 1^{er} janvier 2017, d'un poste d'adjoint administratif à temps complet, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- 2) S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité,
- 3) AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

CREATION D'UNE REGIE DE RECETTE :

Remplace la délibération du 11 janvier 2017

Vu le décret N° 97-1259 du 29 décembre 1997 relatif à la création des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et de leurs établissements à l'exclusion des établissements publics locaux d'enseignement,

Vu le décret 66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle des régisseurs,

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux d'indemnité de responsabilité susceptibles d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 03 janvier 2017,

Considérant la nécessité de créer une régie de recettes pour l'encaissement des produits liés à la vente d'ouvrages et à l'entretien des vergers,

Considérant que ces deux services génèrent des encaissements en chèques et en espèces,

Après délibération, le Comité, à l'unanimité, décide :

- 1) De créer une régie de recette destinée à l'encaissement des produits liés à la vente d'ouvrages et à l'entretien des vergers,
- 2) D'installer cette régie dans les locaux de la mairie de Vulbens,
- 3) Que le régisseur sera désigné par le Président du syndicat, après avis conforme du comptable,

Monsieur le Président et Monsieur le Receveur Municipal de Saint-Julien sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

FRAIS DE DEPLACEMENT DU PRESIDENT ET DU SALARIE :

Remplace la délibération du 11 janvier 2017

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'exercice de son mandat, il est amené à effectuer des déplacements avec son véhicule personnel.

Par ailleurs et pour mener à bien ses missions, Monsieur Stéphane PATRY, salarié du Syndicat Intercommunal du Vuache, utilise lui aussi son véhicule personnel.

Il convient par conséquent de leur rembourser leurs frais de déplacement suivant le barème applicable à la fonction publique territoriale.

Après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- 1) APPROUVE la proposition de Monsieur le Président,
- 2) DIT que le remboursement des frais de déplacement du Président sera réalisé à la fin de chaque semestre, suivant un état dressé par l'intéressé.
- 3) DIT que le remboursement des frais de déplacement du salarié sera réalisé à la fin de chaque mois, suivant un état dressé par l'intéressé.

REMUNERATION ACCESSOIRE 2016 DE MADAME JOCELYNE DEBULLE :

Remplace la délibération du 11 janvier 2017

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que madame Jocelyne DEBULLE, comptable à la mairie de Vulbens, effectue chaque année pour le syndicat l'ensemble des opérations de comptabilité.

Par conséquent et compte tenu de la qualité du travail qui est réalisé, Monsieur le Président propose de verser à madame Jocelyne DEBULLE une rémunération accessoire pour l'année 2016, équivalent à 50 heures de travail au taux horaire de 15.30 €. La part CSG / RDS / 0.9825 s'élève à 60.13 €. Le montant net à verser à l'intéressée s'élève donc à 704.87 €.

Après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- 1) APPROUVE la proposition de Monsieur le Président,
- 2) DECIDE de verser à madame Jocelyne DEBULLE une rémunération accessoire 2016 de **704.87 €**.

PROGRAMME 2017 DE VALORISATION DES ENS :

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Département de la Haute-Savoie, dans le cadre de son programme 2017 de découvertes des Espaces Naturels Sensibles (ENS) de Haute-Savoie, sollicite le Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV), en tant que gestionnaire d'ENS, pour la mise en place d'opérations de valorisation des sites auprès du grand public.

VERGERS DE HAUTE-TIGE :

Remplace la délibération du 11 janvier 2017

Il propose par conséquent d'organiser deux sorties découvertes de l'ENS de Nature Ordinaire (Nato) « **Vergers de haute-tige massif du Vuache** » (Communes de Viry et de Jonzier-Epagny), le mercredi 19 avril 2017 de 14h à 18h et le samedi 30 septembre 2017 de 9h à 18h. Ces sorties seront animées par l'association Apollon74 et la Maison du Salève. Le coût total du projet s'élève à **2 080 €**.

Entendu l'exposé, après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- 1) APPROUVE la proposition de Monsieur le Président,
- 2) SOLLICITE le département de la Haute-Savoie pour une aide financière à hauteur de 100 % du montant total de l'action (plafonné à 2 000 €), soit **2 000 €**.

ESPACES NATURELS VIRY :

Remplace la délibération du 11 janvier 2017

Il propose par conséquent d'organiser quatre sorties découvertes de l'ENS du Réseau Ecologique Départemental (RED) « Vigne des Pères », « Crêt de Puits » et « Teppes de la Repentance » (Commune de Viry), les samedis 06 mai, 1^{er} juillet, 09 septembre et 14 octobre 2017 de 14h à 17h30. Ces sorties seront animées par l'association Apollon74 et le Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie (ASTERS). Le coût total du projet s'élève à **3 005 €**.

Entendu l'exposé, après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- 1) APPROUVE la proposition de Monsieur le Président,
- 2) SOLLICITE le département de la Haute-Savoie pour une aide financière à hauteur de 100 % du montant total de l'action (plafonné à 3 000 €), soit **3 000 €**.

MASSIF DU VUACHE :

Remplace la délibération du 11 janvier 2017

Il propose par conséquent d'organiser trois sorties découvertes de l'ENS du Réseau Ecologique Départemental (RED) « Massif du Vuache », le dimanche 21 mai de 9h à 17h et les vendredis 23 juin et 21 juillet de 20h à 00h. Ces sorties seront animées par la Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Semine (SEPNS), la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Haute-Savoie (LPO 74) et l'association Apollon74. Le coût total du projet s'élève à **3 000 €**.

Entendu l'exposé, après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- 1) APPROUVE la proposition de Monsieur le Président,
- 2) SOLLICITE le département de la Haute-Savoie pour une aide financière à hauteur de 100 % du montant total de l'action, soit **3 000 €**.

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016 / M14 DU SIAV :

Remplace la délibération du 08 février 2017

Le Comité syndical réuni sous la présidence de Monsieur Jacques BORDON, Vice-Président délibérant sur le compte administratif de l'exercice dressé par Monsieur Dominique ERNST, Président du SIAV

après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	10 908.07 €			41 307.27 € (- 10 908.07 €)		
Opérations de l'exercice	30 699.68 €	30 669.98 €	122445.03 €	108405.24 €		
TOTAUX	41 607.75 €	30 669.98 €	122445.03 €	138804.44 €		
Résultats de clôture	10 937.77 €			16 359.41 €		5 421.64 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	10 937.77 €			16 359.41 €		5 421.64 €
RESULTATS DEFINITIFS	10 937.77 €			16 359.41 €		5 421.64 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2016 / M14 DU SIAV :

Remplace la délibération du 08 février 2017

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 du SIAV et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 du SIAV,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexés ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le comité syndical, oui l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du SIAV dressé, pour l'exercice 2016 par Monsieur le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016 / M14 DU SPCV :

Remplace la délibération du 08 février 2017

Le Comité syndical réuni sous la présidence de Monsieur Jacques BORDON, Vice-Président délibérant sur le compte administratif de l'exercice dressé par Monsieur Jean-Louis DUCRUET, Président du SPCV

après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	27 747.09 €			18 911.88 € (- 18 911.88 €)		
Opérations de l'exercice	22 575.31 €	33 692.20 €	44 517.82 €	73 901.99 €		
TOTAUX	50 322.40 €	33 692.20 €	44 517.82 €	73 901.99 €		
Résultats de clôture	16 630.20 €			29 384.17 €		12 753.97 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	16 630.20 €			29 384.17 €		12 753.97 €
RESULTATS DEFINITIFS	16 630.20 €			29 384.17 €		12 753.97 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2016 / M14 DU SPCV :

Remplace la délibération du 08 février 2017

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 du SPCV et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 du SPCV,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexés ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le comité syndical, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du SIPCVC dressé, pour l'exercice 2016 par Monsieur le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION GLOBALISEE DES RESULTATS 2016 / M14 DU SIAV ET DU SIPCVC :

Remplace la délibération du 08 février 2017

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2016 du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache (SIAV) et notamment le résultat déficitaire de la section d'investissement d'un montant de **10 937.77 €** et le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de **16 359.41 €**,

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2016 du Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache (SIPCVC) et notamment le résultat déficitaire de la section d'investissement d'un montant de **16 630.20 €** et le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de **29 384.17 €**,

Vu l'Arrêté Préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2016-008 du 30 novembre 2016 portant fusion du SIAV et du SIPCVC,

Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable aux communes et aux établissements communaux et intercommunaux,

Le comité syndical, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après avoir délibéré, à l'unanimité, Décide d'affecter la somme des résultats des sections d'investissement et des sections de fonctionnement du SIAV et du SIPCVC comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

- 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté **+ 27 567.97 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

- 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé **+ 27 567.97 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

- 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit) **+ 18 175.61 €**

TARIFS 2017 DE VENTE D'OUVRAGES :

Remplace la délibération du 08 février 2017

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Syndicat Intercommunal du Vuache a créé le 11 janvier 2017 une régie de recette destinée à l'encaissement des produits liés, notamment, à la vente d'ouvrages.

Il propose de fixer les tarifs 2017 pour ces ouvrages :

Désignation	Prix de vente jusqu'à 4 exemplaires	Prix de vente à partir de 5 exemplaires
Le Vuache et ses plantes, Catalogue floristique J. BORDON, D. JORDAN, F. JACQUEMOUD	40.00 €	28.00 €
Contes et Légendes au Pays du Vuache Dominique ERNST	25.00 €	17.50 €

Le Vuache, montagne insolite Jacques BORDON et Jean CHAROLLAIS	15.00 €	10.50 €
Topo guide FFRP « Pays du Salève et du Vuache ... à pied » 37 Promenades et Randonnées	14.70 €	10.30 €
Guide du patrimoine naturel de la Région Rhône-Alpes « Du Salève au Vuache »	6.00 €	4.20 €
Carte des sentiers de randonnée Pays du Vuache - Echelle : 1/25 000ème	5.00 €	3.50 €
Guide « Bien entretenir son Verger » 32 fiches techniques de terrain	5.00 €	3.50 €
Guide « Sentiers de découverte du patrimoine » Pays du Vuache	3.00 €	2.00 €

Il propose également de modifier les termes de la convention de dépôt-vente, dont il donne lecture du projet.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) APPROUVE la proposition de tarifs 2017 pour les ouvrages listés ci-dessus,
- 2) APPROUVE le nouveau modèle de convention de dépôt-vente annexé à la présente délibération,
- 3) AUTORISE monsieur le Président à signer la convention de dépôt-vente avec les diffuseurs.

ENTRETIEN COMMUN DE L'ESPACE RURAL :

Remplace la délibération du 08 février 2017

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV) et le Syndicat Mixte du Salève (SMS) réalisent des actions d'entretien de l'espace rural avec du personnel et du matériel en commun : balisage des sentiers de randonnée, taille des arbres fruitiers « Haute-Tige », entretien des espaces naturels, etc.

Afin de définir les règles de mise à disposition du personnel et du matériel et les modalités de remboursement des dépenses engagées par chaque collectivité, Monsieur le Président propose d'établir une convention d'entretien commun de l'espace rural entre le SIV et le SMS, dont il donne lecture du projet.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) APPROUVE la proposition de Monsieur le Président et le modèle de convention d'entretien commun de l'espace rural annexé à la présente délibération,
- 2) AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que toutes les pièces qui s'y rapporteront.

ENTRETIEN DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES :

Remplace la délibération du 08 février 2017

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV), dans le cadre de ses différents programmes de gestion des espaces naturels et agricoles du Pays du Vuache, met en œuvre des opérations de restauration et d'entretien de parcelles privées considérées comme d'intérêt écologique.

Afin de définir les modalités de partenariat entre le SIV et l'exploitant agricole, Monsieur le Président propose un modèle de convention d'entretien, dont il donne lecture du projet.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) APPROUVE la proposition de Monsieur le Président et le modèle de convention d'entretien annexé à la présente délibération,

- 2) *AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que toutes les pièces qui s'y rapporteront.*

CONTRAT DE PLANTATION D'ARBRES FRUITIERS HT DE VARIETES TRADITIONNELLES :

Remplace la délibération du 08 février 2017

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV), dans le cadre d'un programme de sauvegarde des vergers traditionnels du territoire, mène une opération d'aide à la plantation d'arbres fruitiers haute-tige de variétés locales ou anciennes, à destination des propriétaires privés.

Afin de fixer les modalités de partenariat entre le SIV et le propriétaire, Monsieur le Président propose un modèle de contrat de plantation, dont il donne lecture du projet.

Entendu l'exposé, le comité, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) *APPROUVE le modèle de contrat de plantation d'arbres fruitiers haute-tige de variétés traditionnelles, annexé à la présente délibération,*
- 2) *AUTORISE Monsieur le Président à signer ce contrat, ainsi que toutes les pièces qui s'y rapporteront.*

AUTORISATION DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT N°1/2017 :

Remplace la délibération du 08 février 2017

Monsieur le Président informe les Délégués que des dépenses d'investissement doivent être payées avant le vote du budget primitif 2017.

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président demande au Comité l'autorisation de mandater ces dépenses.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOPTE les ouvertures de crédit suivantes :

2117	Bois et forêts	1 604 €
2152	Installations de voirie	2 000 €

CONTRAT CORRIDORS BIOLOGIQUES « CHAMPAGNE - GENEVOIS » - MESURES 62bis et 65 :

Remplace la délibération du 08 février 2017

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le SIAV et le SIPCV se sont engagés dans le contrat Corridors Biologiques « Champagne - Genevois », en tant que maître d'ouvrages des mesures 62, 62bis, 69, 84a, 84c (pour le SIAV) et 14, 65 (pour le SIPCV).

*Le 7 juin 2016, le SIPCV a engagé auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes (RARA) la troisième et dernière phase de travaux de la mesure 65 : **Approfondir les connaissances naturalistes pour gérer les continuums forestiers et agricoles en piémont du Vuache**, dont le montant des dépenses :*

- *de fonctionnement s'élevait à 350 €, avec une participation de la RARA attendue à hauteur de 175 € (50 %),*
- *d'investissement s'élevait à 500 €, avec une participation de la RARA à hauteur de 250 € (50 %).*

Le 22 juin 2016, le SIAV a engagé auprès de la RARA la seconde phase de travaux de la mesure n°62 bis : Gestion du secteur Repentance – Crêt de Puits, dont le montant des dépenses :

- de fonctionnement s'élevait à **7 535 €**, avec une participation de la RARA attendue à hauteur de 3 152 € (41.83 %),
- d'investissement s'élevait à **1 000 €**, avec une participation de la RARA attendue à hauteur de 300 € (30 %).

Considérant :

- Les faibles montants des dépenses d'investissement des deux mesures,
- La similitude des opérations d'investissement programmées dans les deux fiches actions (FA) pour concevoir et fabriquer des panneaux d'information,
- Le fait que les deux FA concernent la gestion de deux milieux naturels identiques (friches à Molinie sur argile) et relativement proches,
- La fusion du SIAV et du SIPCV au 1^{er} janvier 2017,

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'abandonner la phase 3 de la FA 65 et d'inclure la conception et la fabrication du panneau "Champ Vautier" dans la FA 62b.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) APPROUVE la proposition de Monsieur le Président,
- 2) SOLLICITE la Région Auvergne Rhône-Alpes (RARA) pour le financement de la seconde phase de travaux de la mesure n°62bis modifiée, dont le montant s'élève :
 - à 7 885 € pour le fonctionnement, avec une participation de la RARA attendue à hauteur de 42 %, soit **3 327 €**,
 - à 1 500 € pour l'investissement, avec une participation de la RARA attendue à hauteur de 37 %, soit **550 €**.

CONTRAT CORRIDORS BIOLOGIQUES « CHAMPAGNE - GENEVOIS » - MESURE 69 :

Remplace la délibération du 08 février 2017

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Syndicat Intercommunal du Vuache (ex SIAV) est partenaire du projet de Contrat Corridors Biologiques « Champagne – Genevois ».

Le 09 décembre 2015 et afin de poursuivre les actions engagées dans la gestion des zones humides des Bois du Ban (commune de Viry), les élus du SIAV ont accepté de modifier la **mesure n°69 – Aménager et gérer les espaces agricoles et forestiers des Bois du Ban** et de transférer la maîtrise d'ouvrage CCG (Communauté de Communes du Genevois) au SIAV.

Le montant total des travaux restant à effectuer s'élève à **8 900 €**.

Par conséquent et afin de pouvoir engager rapidement les travaux, il convient de solliciter les partenaires financiers de cette fiche action et notamment le Département de la Haute-Savoie.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) APPROUVE la proposition de Monsieur le Président,
- 2) SOLLICITE le Département de la Haute-Savoie pour le financement des travaux de la mesure n°69, dont le montant s'élève à 8 900 €, avec une participation attendue à hauteur de 30 %, soit **2 670 €**.

CONTRIBUTIONS COMMUNALES 2017 :

Remplace la délibération du 1^{er} mars 2017

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité à l'unanimité adopte la nouvelle répartition des contributions communales 2017 (présentée ci-dessous), avec un **coût par habitant fixé à 4 €** :

	Population 2016	Participation fixe (1)	Participation Proportionnelle (2)	TOTAL
Chaumont	440	1 382 €	1 320 €	2 702 €
Chênex	738	1 382 €	2 214 €	3 596 €
Chevrier	456	1 382 €	1 368 €	2 750 €
Clarafond-Arcine	914	1 382 €	2 742 €	4 124 €
Dingy-en-Vuache	661	1 382 €	1 984 €	3 366 €
Jonzier-Epagny	754	1 382 €	2 262 €	3 644 €
Savigny	813	1 382 €	2 440 €	3 822 €
Valleiry	3 939	1 382 €	11 817 €	13 199 €
Vers	782	1 382 €	2 346 €	3 728 €
Viry	4 350	1 382 €	13 050 €	14 432 €
Vulbens	1 358	1 382 €	4 075 €	5 457 €
TOTAL	15 205	15 202 €	45 618 €	60 820 €

(1) Participation fixe correspondant à 25 % des contributions communales réparties à raison de 1/11ème par commune

(2) Participation proportionnelle correspondant à 75 % des contributions communales réparties au prorata du nombre d'habitants

BUDGET PRIMITIF 2017 :

Remplace la délibération du 1^{er} mars 2017

Messieurs Jacques BORDON et Luc MERY ne participent pas au vote.

L'assemblée adopte à l'unanimité le Budget primitif 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : **207 000 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT : **129 000 €**

DUREES DES AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS :

Remplace la délibération du 1^{er} mars 2017

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la population totale du Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV) approche les 16 000 habitants en 2017 et que conformément aux dispositions de l'article L.2321-2 27° du CGCT, les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants et les groupements de communes dont la population est égale ou supérieure à ce seuil, sont tenues d'amortir.

Il propose que la comptabilisation des amortissements débute à compter du 1^{er} Janvier 2017, date de création du SIV. Il propose également de fixer un seuil de 500 € en deçà duquel les immobilisations sont amorties en une seule fois. Il propose enfin les durées d'amortissement suivantes :

Immobilisations incorporelles :

- a. Logiciels : 2 ans
- b. Frais d'études : 5 ans

Immobilisations corporelles :

- c. Voitures : 5 ans
- d. Mobilier : 15 ans
- e. Matériel de bureau électrique ou électronique : 10 ans
- f. Matériel informatique : 5 ans
- g. Matériel et outillage technique : 10 ans

- h. Appareils de laboratoire : 10 ans
- i. Équipements de garages et ateliers : 15 ans
- j. Équipements sportifs : 15 ans
- k. Installations de voirie : 15 ans
- l. Plantations : 20 ans
- m. Autres agencements et aménagements de terrains : 30 ans
- n. Bâtiments légers, abris : 15 ans
- o. Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques : 20 ans
- p. Subventions d'équipement versées au compte 204 : 5 ans

ADMISSION EN CREANCES IRRECOUVRABLES :

Remplace la délibération du 1^{er} mars 2017

Monsieur le Président informe l'assemblée que M.SUIVENG Peter reste débiteur d'une somme de **17,09 €** sur le titre de recette n° 29/2008 du SI Aménagement du Vuache.

L'inspecteur des finances publiques n'ayant pas la connaissance d'un employeur pour cette personne et le montant de la dette étant inférieur au seuil de poursuite sur compte bancaire, il envisage de présenter ce titre en créance irrécouvrables.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADMET en non-valeur sur le budget 2017 la somme de **17.09 €**.

QUESTIONS DIVERSES :

Luc MERY rappelle à l'assemblée que le SIV sera présent au Salon Eco-Bio le **samedi 8 avril 2017** à La Paguette (Saint-Julien en Genevois). Il invite tous les délégués disponibles à venir donner un peu de leur temps sur le stand du syndicat.

Jacques BORDON informe le comité de la sortie du programme 2017 d'animations des Espaces Naturels Sensibles de Haute-Savoie.

Des affiches et des flyers sont remis aux participants pour annoncer les évènements à venir :

- **Mercredi 19 avril** de 14h à 18h : Animation Nature « *Création d'un hôtel à insectes pour le verger* ». Au sein du verger communal haute tige de Malagny (Viry), participez à la création d'un hôtel à insectes et favoriser ainsi la biodiversité, la pollinisation et la lutte biologique au sein du verger traditionnel. RDV à 14h sur le parking de l'école de Malagny. Animation : Association Apollon74.
- **Vendredi 28 avril 2017** de 9h à 16h30 : Journée de formation « *Créer et bien entretenir son verger* » à Chaumont. Au programme : La plantation, la taille de formation, la fertilisation, le greffage, les différents traitements, etc. Déjeuner à l'Auberge du Pralet (17 €, à la charge des participants). Animation : Croqueurs de Pommes de Haute-Savoie.

L'ensemble des points d'ordre du jour ayant été abordés,

La séance est levée à 20h00.

Le Président,
Dominique ERNST

Le Secrétaire de séance,
Jean-Louis DUCRUET